

REGLEMENT GENERAL
« JEU INTERNET VIRGIN RADIO »
ADDITIF N° 86

La SAS Europe 2 Entreprises organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Internet VIRGIN RADIO » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 7 février 2017 à 18h00 au 15 février 2017 à 23h59.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

▪ **pour l'application de l'article 2 :**

La Période de jeu est ouverte uniquement aux majeurs.

▪ **pour l'application de l'article 4 :**

Il s'agit d'un jeu avec question.

Le nombre de participation autorisée par participant pour la Période de Jeu est de 1 (une).

La question et la bonne réponse correspondante sont détaillées en annexe 1 non disponible au public avant la fin de la Période de Jeu.

▪ **pour l'application de l'article 5 :**

11 participants seront tirés au sort parmi les inscrits ayant répondu correctement à la question et seront déclarés gagnants.

▪ **pour l'application de l'article 6 :**

Détail des lots :

Le premier gagnant tiré au sort remporte :

- **1 lot «1 séjour pour 2 personnes pour assister à l'avant-première du film « BABYPHONE » à l'UGC Normandie le 20 Février 2017 à Paris »** d'une valeur unitaire de 1000 euros.

Le séjour comprend :

- 2 billets de train Aller/Retour 2^e classe pour 2 personnes de la gare la plus proche du domicile du gagnant à Paris (*le gagnant et son accompagnateur partiront du même lieu*),
- L'hébergement pour 2 personnes pendant 1 nuit en chambre double à l'hôtel Odyssey*** à Paris,
- Les petits déjeuners,
- 2 invitations pour assister à l'avant-première du film « BABYPHONE » à l'UGC Normandie le 20 Février 2017 à Paris,
- Une rencontre avec certains acteurs du film « BABYPHONE » le jour de l'avant-première.

Les dates du séjour ne pourront en aucun cas être modifiées.

Les gagnants seront contactés par la Société Organisatrice le 16/02/2017 entre 11h00 et 13h00 par téléphone ou par mail et devront impérativement confirmer leur présence à l'événement auprès de la Société Organisatrice avant le 17/02/2017 à 16h00 ; dans le cas contraire ceux-ci seront déclarés perdants et ne remporteront aucune dotation.

La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité en cas d'annulation de la rencontre avec les acteurs du film « BABYPHONE ». Les conditions d'organisation et de déroulement de la rencontre seront décidées de manière discrétionnaire par la Société Organisatrice et seront communiquées ultérieurement au gagnant.

Tous les autres frais occasionnés lors du séjour, notamment les repas, ne seront pas pris en charge par la Société Organisatrice. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion du séjour. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'annulation de l'avant-première. Le gagnant et son accompagnateur devront se rendre sur les lieux de l'avant-première par leurs propres moyens.

Du 2^{ème} au 11^{ème} le gagnant tiré au sort remporte :

- **1 lot « 2 invitations pour assister à l'avant-première du film « BABYPHONE » à l'UGC Normandie à Paris le 20 Février 2017 à Paris » pas de valeur marchande - hors commerce.**

La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion de l'avant-première. La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité en cas d'annulation de l'avant-première.

Le gagnant et son accompagnateur devront se rendre sur le lieu de l'avant-première par leurs propres moyens.

